

**PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 29 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le lundi vingt neuf à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château  
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,  
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

**Etaient présents :**

Bernard JOPPIN – Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Alain JUND,  
Marie-Claude GUIDEE, Maurice GAUDIN, Jacques GAURIAU – Maires Adjointes,  
Jean-Pierre JULLIEN, Hélène DROUSSENT, Valentine CHERRIERE, Nadine LE RAY,  
Sandrine HUET, Mireille DAPOIGNY, Jean-Philippe AZEMA, Jean-Pierre SIMOULIN,  
Jean-Claude KUENTZ, Patricia BERCE, Daniel SCHAEFER, Marc LEROY.

**Etaient absents, excusés et représentés :**

Agnès KRANTZ-HABERBUSH donne pouvoir à Sandrine HUET  
Marc LE GONIDEC donne pouvoir à Jean-Claude KUENTZ

**Absentes et excusées :**

Annick VENANT et Cécile BLONDEL

\*\*\*\*\*

- **Approuve, à l'unanimité**, le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 15 février 2010
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif 2009 du Budget de la Poste
- **Décide, à l'unanimité**, de l'affectation des résultats du Budget de la Poste
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte de gestion 2009 du Budget de la Poste
- **Vote, à l'unanimité**, le budget primitif 2010 de la Poste
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif 2009 du Budget de la Commune
- **Décide, à l'unanimité**, de l'affectation des résultats du Budget de la Commune
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte de gestion 2009 du Budget de la Commune
- **Approuve, à l'unanimité**, les subventions allouées pour l'année 2010 aux Associations Neauphléennes,
- **Fixe, après en avoir délibéré, avec vingt voix pour et une abstention** (Jean-Philippe AZEMA), les taux d'imposition des 3 taxes directes locales,
- **Vote, à l'unanimité**, le budget primitif 2010 de la Commune
- **Décide, à l'unanimité**, de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements

Séance levée à 22 h 00

Le Maire,

Bernard JOPPIN

